



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.- pour le remplacement du revêtement de routes communales dans les localités de Bevaix, Gorgier, Saint-Aubin-Sauges, Vaumarcus, Fresens et Montalchez

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Dans le cadre de l'entretien routier 2021, il a été constaté que le revêtement de certaines routes communales ne pouvait plus être réparé mais devait être changé ou nécessitait des interventions ne pouvant pas être financées par le compte de fonctionnement. Un inventaire des tronçons concernés a été établi et nous avons prévu de traiter l'ensemble des tronçons concernés durant l'exercice 2022. Il est clair que les événements météorologiques de cette année ont eu un fort impact négatif sur l'état général de nos voies de communication.

2. Présentation du projet

Localité de Bevaix :

Rue des Rochettes en direction du Plan-Jacot sur une longueur de 560 mètres :
nous allons réparer le revêtement par du gravillonnage, du traitement de fissures et des réfections.

Localité de Gorgier :

- Rue de la Gare sur une longueur de 50 mètres :
il s'agit de fraiser et poser un revêtement ACT 16.
- Rue des Prises sur une longueur de 400 mètres :
nous allons poser un revêtement AC 11 N.

Localité de Saint-Aubin :

il s'agit d'intervenir sur 13 regards d'eaux usées à remettre à niveau.

Localité de Sauges :

- Les Ruelles sur une longueur de 65 mètres :
il s'agit de fraiser et de poser un revêtement ACT 16.

Localité de Vaumarcus

- Route de la Grassillière sur une longueur de 170 mètres :
nous allons niveler la route et poser de la chaille stabilisée.
- Au carrefour Clos du Village – route du Camp, sur une longueur de 40 mètres :
il est nécessaire de fraiser et de poser un revêtement ACT 16.



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour le remplacement du revêtement de routes communales dans les localités de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'État et des communes du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal du 24 novembre 2021 ;

arrête :

Article 1^{er} : Un crédit d'engagement de CHF 300'000.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement du revêtement de routes communales dans les localités de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus.

Art. 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti conformément à la loi au taux de 10%/an.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 13 décembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,
Jean Bergamin

La secrétaire,
Donatella Vantaggio